

Plan de continuité pédagogique

2021/2022

Préambule :

Le présent plan de continuité pédagogique a pour objectif de proposer les modalités de fonctionnement de l'établissement en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et du protocole mis en place par les autorités de santé (document annexe : synthèse des mesures sanitaires pour l'année 2021/2022). Ce plan peut être adapté à tout moment de l'année selon la circulation du virus, ou toute autre situation, obligeant à prendre des mesures ciblées.

Plusieurs situations sont à envisager.

1. **Cas des élèves qui seraient obligés de suivre leur scolarité en distanciel** (cas avérés de Covid-19, cas contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète...).
2. **Situations ou une hybridation est requise**
3. **Enseignement entièrement à distance** (Classe ou lycée fermés, confinement)

1. **Cas des élèves qui seraient obligés de suivre leur scolarité en distanciel** (cas avérés de Covid-19, cas contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète...).

1. **Les modalités pédagogiques du travail à la maison.**

- Les élèves doivent pouvoir suivre leurs enseignements lorsqu'ils sont à la maison.
- Lorsque cela est possible le recours à l'enseignement hybride synchrone sera mis en place. Pour tenir compte des inégalités en matière d'équipements ou d'accès au numériques des élèves, les professeurs diffuseront leurs cours, exercices Certaines activités pourront nécessiter l'utilisation de l'outil numérique mais cela ne sera pas systématique.

2. **Les outils utilisés et le lien avec les élèves.**

- Afin de garantir une démarche cohérente et d'éviter la multiplication des supports, deux outils seront privilégiés systématiquement : **Pronote** et l'ENT régional « **Lycée Connecté** »
- L'information sur les emplois du temps reste communiquée par Pronote.
- Pour toute la communication entre les élèves et les professeurs dans le cadre des enseignements, les fonctions de l'onglet « Communication » de Pronote seront utilisées.
- Le dépôt de documents pour les élèves, dans le cadre des enseignements, doit se faire en utilisant les fonctionnalités de Pronote (pour des fichiers « légers ») ou de l'ENT « Lycée Connecté » (pour des fichiers plus « lourds »)
- L'onglet « Cahier de textes » de Pronote doit être le support pour noter la progression des apprentissages, **le déroulement** des enseignements en précisant le travail personnel des élèves, ainsi que les devoirs à faire en autonomie (avec ou sans le dépôt de « documents ou de ressources pédagogiques »)
- Les professeurs organiseront à la demande, en fonction des progressions et objectifs pédagogiques, des points de rencontre à distance (Pronote principalement et/ou classes virtuelles), afin de transmettre, vérifier et suivre le travail des élèves concernés.
- Les éventuelles visioconférences ou rencontres virtuelles avec les élèves et étudiants peuvent utiliser différentes applications au choix du professeur mais il reste préférable d'utiliser la [Classe Virtuelle du CNED](#) ou l'outil proposé dans l'ENT **Web-conférence**

2. Situations ou une hybridation est requise.

L'accueil par demi-groupes

Les cours sont organisés en demi-classes sur l'emploi du temps habituel. Une attention particulière est apportée aux classes à examen et les disciplines qui feront l'objet d'une épreuve terminale notamment l'épreuve orale de français en première ou les spécialités et le grand oral en terminale ou les classes de BTS. Ainsi, pour ces classes des devoirs ou d'autres activités pédagogiques pourront être organisés ponctuellement sur des créneaux différents que sur ceux de l'emploi du temps habituel.

- Chaque demi-classe vient au lycée trois jours par semaine sur l'emploi du temps habituel pour tous les cours. Le reste du travail s'effectue à la maison en distanciel.
- Les demi-classes sont basées sur les groupes déjà constitués en seconde et sur les groupes du tronc commun en 1ère et terminale. **P1/P2.**
- Si les groupes P1/P2 sont bien équilibrés, les groupes ne le sont plus nécessairement dans certaines situations ; Ceci peut être le cas pour les spécialités (1ère et terminale), les langues ou les options, l'objectif reste de limiter le nombre d'élèves par groupe (1 élève par table).
- Il y a alternance pour chaque groupe entre le début de la semaine (Lundi, Mardi, Mercredi) et la fin de la semaine (Jeudi, Vendredi, Samedi). Les demi-classes ont cours au lycée en présentiel en début ou fin de semaine. Une modification de l'alternance semaine A / semaine B a parallèlement été effectuée pour répondre aux contraintes des cours de quinzaine. Ainsi chaque groupe aura suivi tous les cours en présentiel au lycée sur une période de 15 jours. **Toutes ces modifications apparaitront et seront visibles directement dans Pronote sur l'emploi du temps des élèves.**

Les modalités pédagogiques de l'alternance suivent les règles suivantes :

- Les élèves doivent avoir du travail à faire lorsqu'ils sont à la maison. Ce temps correspondant au temps de cours de leur emploi du temps habituel. Ainsi les jours où l'élève n'est pas au lycée sont consacrés au travail scolaire.
- Pour tenir compte des inégalités en matière d'équipements ou d'accès au numériques des élèves, les professeurs mettront en place des stratégies pédagogiques diverses propres à chaque discipline : activités à la maison (recherches, nouvelles notions, consolidation des savoirs, exercices d'application, travaux pratiques, évaluations...). Certaines pourront nécessiter l'utilisation de l'outil numérique mais cela ne sera pas systématique. Des modalités de travail particulières avec pour des groupes avec très peu d'élèves (options, langues...) pourront être proposées. L'enseignement hybride synchrone pourra être utilisé en fonction des équipements matériels disponibles. Si besoin, l'accès au lycée sera par ailleurs autorisé le samedi matin aux élèves rencontrant des difficultés d'accès aux ressources numériques à la maison.
- **Evaluations:** les professeurs peuvent utiliser les modalités d'évaluation habituelles ou celles proposées par certains outils numériques. Les évaluations sommatives seront principalement proposées en présentiel (lorsque les élèves sont au lycée) car les élèves ne sont pas tous dans les mêmes conditions de travail à la maison. Dans ce cadre, des évaluations pourront également être proposées pour des devoirs de deux à quatre heures dans et en dehors des heures de cours de l'emploi du temps des élèves dans des salles de devoirs qui présentent une configuration permettant d'accueillir tous les élèves. Il est à noter l'importance de l'évaluation en cours d'année notamment en 1ère et terminale ou BTS.
- Les diverses épreuves d'examens notamment les CCF pour les BTS sont maintenues et organisées selon les convocations diffusées.

Outils utilisés et lien avec les élèves

- Afin de garantir une démarche cohérente et d'éviter la multiplication des supports, deux outils seront privilégiés systématiquement : **Pronote** et l'ENT régional « **Lycée Connecté** »
- L'information sur les emplois du temps reste communiquée par Pronote.
- Les cours en présentiel auxquels les élèves ne pourront plus participer ne seront pas supprimés de leur emploi du temps ; car, ils ne pourraient plus alors accéder au cahier de texte complété par l'enseignant. Pour ces séances, ils seront notés : « **A LA MAISON** ».
- Pour toute la communication entre les élèves et les professeurs dans le cadre des enseignements, les fonctions de l'onglet « Communication » de Pronote seront utilisées.
- Le dépôt de documents pour les élèves, dans le cadre des enseignements, doit se faire en utilisant les fonctionnalités de Pronote (pour des fichiers « légers ») ou de l'ENT « Lycée Connecté » (pour des fichiers plus « lourds »)
- L'onglet « Cahier de textes » de Pronote doit être le support pour noter la progression des apprentissages, **le déroulement** des enseignements en précisant le travail personnel des élèves, ainsi que les devoirs à faire en autonomie (avec ou sans le dépôt de « documents ou de ressources pédagogiques »)
- Les professeurs organiseront à la demande et selon les profils des classes ou des groupes d'élèves et, en fonction des progressions et objectifs pédagogiques, des points de rencontre à distance (Pronote principalement et/ou classes virtuelles), afin de transmettre, vérifier et suivre le travail des élèves.
- Les visioconférences ou rencontres virtuelles avec les élèves et étudiants peuvent utiliser différentes applications au choix du professeur mais il reste préférable d'utiliser la [Classe Virtuelle du CNED](#) ou l'outil proposé dans l'ENT **Web-conférence**.

3. Enseignement entièrement à distance (Classe ou lycée fermés, confinement)

L'intégralité de l'enseignement est assurée à distance.

Objectif: maintenir le niveau général des élèves et d'avoir une attention particulière afin éviter retard ou décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.

Les outils utilisés et lien avec les élèves sont identiques à ceux utilisés dans les situations de l'enseignement hybride ou pour assurer la continuité pédagogique pour un ou plusieurs élèves d'une classe.

Points de vigilance:

- Maintenir les liens : tout élève doit être appelé ou contacté une fois par semaine sur l'état d'avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc. Professeurs et vie scolaire.
- Partager des contenus pédagogiques de manière coordonnée. Les visioconférences doivent être organisées en fonction de l'emploi du temps des élèves. Elles ne sont pas systématiques. Pour tenir compte des inégalités en matière d'équipements ou d'accès au numériques des élèves, les professeurs mettront en place des stratégies pédagogiques diverses propres à chaque discipline : activités à la maison (recherches, nouvelles notions, consolidation des savoirs, exercices d'application, travaux pratiques, évaluations...). Certaines pourront nécessiter l'utilisation de l'outil numérique mais cela ne sera pas systématique.

Annexe. Synthèse des mesures sanitaires possibles pour l'année 2021/2022

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux. Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

		COVID-19			
		ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022			
		PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT			
		Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 % 	
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

